

De l'instruction du tir au point de vue de l'infanterie

Autor(en): **H.F.P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **20 (1875)**

Heft (16): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-347642>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, n° 16 (1875).

DE L'INSTRUCTION DU TIR AU POINT DE VUE DE L'INFANTERIE

Il n'y a pour l'instructeur qu'une manière de s'assurer si le soldat a bien compris les règles du tir, et sait les appliquer avec fruit : c'est le pointage au chevalet.

Cet exercice devrait chaque fois être renouvelé avant de conduire à la cible un détachement qui, pendant un certain temps (une année par exemple), n'a pas fait d'exercices de tir, et ce n'est qu'ainsi que l'on pourra dire avec une certaine assurance que temps, argent, peines et cartouches ne sont pas dépensés plus ou moins inutilement. Malheureusement trop souvent les hommes n'ont qu'une idée vague des règles et principes du tir, et brûlent, les yeux fermés, leurs cartouches dans le vide ; ceux qui assistent aux exercices de tir de nos compagnies, ont pu s'en assurer bien des fois déjà.

Les exercices de pointage peuvent parfaitement se faire dans la cour de la caserne, sans nuire en rien aux autres exercices.

On appellerait au chevalet un homme après l'autre, pendant que le reste du détachement continuerait à manoeuvrer.

Quant à ceux auxquels il serait difficile d'expliquer et d'inculquer les véritables règles du tir, rien n'empêcherait de les consigner en caserne pendant leurs heures libres, et de mettre ce temps à profit pour les rompre au pointage. — Il y a peu d'hommes, qui prennent part, dans le cours de l'année aux exercices volontaires de tir ; aussi ne serait-ce nullement peine perdue, selon moi, que d'expliquer au moins une fois, dans les cours de répétition, les principales règles et les principes du tir, et de s'assurer *au chevalet*, que tous les ont bien comprises. — Le fait qu'environ 40 hommes sur cent ne mettent à peine que 40 % de leurs coups en cible, prouve suffisamment, ce me semble, que cette mesure ne serait pas superflue.

La théorie du tir doit marcher de front avec les exercices de pointage. Il faut expliquer au soldat pourquoi il manque ses coups, en tenant mal son fusil de telle ou telle façon ; et on ne peut le faire qu'en se basant sur les principes fondamentaux de la théorie du tir.

Par suite du peu de durée du temps d'instruction, et surtout des cours de répétition, le soldat pendant tout son temps de service arrive à avoir tout au plus une fois (et cela encore pendant son école de recrue), une véritable théorie du tir. Il en vient ainsi à l'idée que l'espace entre le tireur et le but, et l'espace derrière ce but, n'ont aucune importance au point de vue militaire, et que les lois de la construction du fusil et de la trajectoire peuvent être très-intéressantes, mais que leur connaissance ne lui est nécessaire qu'à titre de recette à appliquer toute faite (qui sait si quelques officiers même ne partagent pas cette opinion !) Ce qui contribue aussi à cette erreur pour le soldat, c'est la manière dont la théorie lui est donnée, car nous n'avons sous ce rapport rien de suffisamment élémentaire (de populaire, si je puis ainsi dire) rien en rapport avec l'idée que nous nous faisons du sujet, en un mot rien d'écrit spécialement dans ce but ; de sorte que l'instruc-

teur en est réduit, soit à développer à ses hommes toute une théorie de lignes et d'angles sans aucune application pratique, soit à se composer lui-même une théorie propre, ce qui demande déjà passablement d'expérience et d'aptitudes, si l'on ne veut pas, ou embrasser un champ trop vaste, ou limiter par trop et laisser de côté le principal.

Peu d'officiers prennent le temps de travailler cette théorie pour leur compte, et si je puis me permettre de leur donner un conseil, ce serait de prendre un bon livre d'instruction sur le tir, Dossow, par exemple, ou Waldersee, et d'arranger simplement pour leur usage le chapitre qui traite ce sujet, en y adaptant la nomenclature et la notation en usage dans notre pays.

Tir à la cible.

Lorsque les exercices préliminaires de pointage au chevalet, dont nous parlions tout à l'heure, sont terminés, et que le résultat en a été satisfaisant, l'on peut passer au tir à la cible à main libre. C'est là que doivent se montrer les fruits, non seulement du tir au chevalet, mais encore des exercices pour mettre en joue et viser ; car bien que les deux exercices tendent vers le même but, chacun doit corriger des défauts très-différents.

Le tir au chevalet exerce les yeux et le raisonnement : l'arme ayant un support solide on doit avec un coup d'œil juste trouver le but et pouvoir dire avec assurance où le coup a dû porter.

Au tir à main libre il n'en est plus ainsi : le bras est faible et penche, tantôt à droite, tantôt à gauche ; les nerfs, le sang qui circule, la respiration, tout entre en ligne de compte ; le guidon décrit dans l'espace des courbes fantastiques, et si l'on presse la détente au moment où le guidon couvre par hasard le but, il arrive parfois qu'une détente, un peu dure, détourne le coup.

1. Il est surprenant de voir combien le soldat, une fois devant la cible, oublie vite toutes les règles qu'on lui a inculquées sur la position qu'il doit prendre et la façon dont il doit épauler. Chacun a sa position propre, et soutient qu'il lui est impossible de tirer autrement. 2. Il faut alors littéralement commencer par le commencement, et donner au soldat, en le façonnant comme un mannequin, la position réglementaire qui est aussi la seule véritable.

Ce serait une bonne chose selon moi, que de tirer quelques coups à blanc sur les cibles, si le temps et les circonstances le permettent ; après cela quelques coups d'essai à balles, mais sans noter les résultats ; le tout sous une direction et une surveillance minutieuses ; placer par exemple auprès de chaque homme un officier ou un sous-officier expérimenté.

Il n'y aurait aucun mal à ce qu'une partie des cadres des autres détachements qui ne sont pas justement occupés du tir, se joignissent au détachement qui est devant les cibles, afin de tâcher de se rendre utiles et de prendre leur part de cette importante leçon.

Ce n'est qu'après les exercices préparatoires dont nous venons de parler, après les avoir exécutés avec soin et attention et en avoir obtenu de bons résultats, que commence sérieusement le tir à la cible.

Nous ne pouvons fixer ici le nombre de coups à tirer aux diffé-

rentes distances ; cela peut dépendre des circonstances ; mais comme règle générale il ne faut jamais changer de position avant d'avoir obtenu de bons résultats à la première. De toute façon il faut s'attacher davantage aux courtes distances et ne tirer aux grandes, de 4 à 500 mètres et au-dessus, que pour bien faire voir au soldat combien le but est difficile à atteindre à cette distance et lui prouver « ex exemplo » qu'il est insensé d'ouvrir trop tôt le feu sur des ennemis isolés, et de courir le risque de gaspiller ainsi ses cartouches sans en peser les conséquences. Après le tir *debout*, viennent les tirs *couché*, à *genoux*, *accroupi* ; quand l'on tire à de grandes distances il faut laisser aux soldats le choix de la position.

Je connais peu les méthodes de tir usitées dans les autres armées ; chez les Allemands cependant j'ai remarqué deux points par lesquels nous différons : deux points, réglementaires chez eux et qui manquent complètement chez nous, à savoir :

1° Ce que les Allemands appellent « *angestrichenes Schiessen* » c'est-à-dire, le tir où la main ou le bras s'appuie à un arbre ou à un pieu vertical. Cette manière d'épauler ainsi appuyé permet au soldat de chercher plus tranquillement son but en le prenant de bas en haut, lui facilite les premiers coups et l'encourage ; de plus cela l'habitue à utiliser, en pays couvert par exemple, tout ce qui peut lui offrir un point d'appui et donner plus de sûreté à son tir. Comme cet exercice est tout à fait négligé chez nous, nous avons déjà souvent pu remarquer que nos hommes, sur le terrain, savent peu se servir des points d'appui qu'ils rencontrent, et que, lorsqu'ils le font, c'est gauchement et sans savoir en tirer tout le parti possible.

2° *Le tir à de très-courtes distances* (60 à 100 mètres) sur un but présentant peu de surface. J'ai souvent demandé à maint adroit tireur, voire même à des tireurs de profession, comment ils feraient feu sur un homme qui, couché dans un fossé à 150 mètres de distance, ne montrerait que sa tête, et j'ai la plupart du temps obtenu comme réponse un haussement d'épaule et ces mots : « droit dessus ».

On a donc tout l'air de croire que jusqu'à 225 mètres (but en blanc) la ligne de tir et la ligne de mire se confondent. La preuve du contraire est du domaine de la théorie, et plus spécialement de la théorie du tir ; mais ici encore prévaudra l'opinion que c'est la pratique qui fait le plus ; et l'on n'arrivera que par la pratique à s'assurer combien les petits moyens de secours techniques, une hausse facile à régler par exemple, amènent souvent à ne plus réfléchir.

Une bonne chose, à mon avis, serait de tirer, dans les exercices volontaires au moins, peut-être même en service, 3 à 4 coups à de très-courtes distances sur de petites cibles ; je crois qu'on trouverait moyen de s'y instruire. On placerait une fois le but à fleur de terre, une fois un peu plus haut, pour bien faire voir au tireur qu'il doit prendre son guidon fin et viser au-dessous du but.

Il est essentiel de ne pas négliger pour les exercices individuels de tir, les petites cibles, à distance ordinaire, cibles qui ne présentent que la silhouette d'un homme (je reviendrai encore plus loin sur ce sujet) et les cibles mobiles.

On doit pouvoir donner à ces dernières un mouvement analogue

à celui de la marche ordinaire ou du pas gymnastique : elles doivent aussi pouvoir apparaître et disparaître tour à tour.

Les cibles marchantes sont fixées sur un chariot que l'on peut faire rouler sur une voie en bois au moyen de deux cordes. Si ce sont des cibles en tôle de fer elles doivent être fixées sur le chariot de telle manière qu'une balle ne les renverse pas (des cibles en papier ou en toile seraient préférables). Quant aux cibles qui apparaissent et disparaissent tour à tour, elles se composent de deux cibles placées verticalement l'une au-dessus de l'autre, fixées sur un axe horizontal, comme les ailes d'un moulin à vent. La silhouette n'occupe que la moitié extérieure des ailes et tout l'appareil est caché dans un fossé, de manière à ce qu'il n'y ait que la partie de l'aile sur laquelle la cible est placée qui sorte de terre. L'appareil peut être mis en mouvement soit directement, soit au moyen d'une transmission par poulies et cordes depuis la maisonnette du marqueur et peut surgir de terre soit de face, soit en s'élevant par le côté.

Feu de masses.

Les exercices préparatoires pour les feux de masses ou de détachement sont les mêmes que pour le tir individuel ; mais dans les salves, la manière dont on a exercé les soldats à mettre en joue et à viser prend une plus grande importance.

Il est évident que quand nous parlons de feux de masses, nous voulons parler des salves seulement et non des feux de files, qu'aucune instruction, jusqu'à présent, n'est encore parvenue à régler et qui, je crois pouvoir le dire, ne donnent aucun résultat.

Nous avons mentionné, en parlant des exercices pour mettre en joue et viser, la nécessité de ces exercices pour les feux de salves, et nous ne reviendrons plus sur ce sujet ; nous nous bornerons à citer le fait suivant à l'appui de notre dire :

Dans un cours de répétition, des deux pelotons d'une même compagnie qui tous deux tiraient cependant à un même commandement mais sur des cibles différentes, l'un a eu un résultat de 60 % tandis que l'autre n'arrivait qu'à 30 %, ce qui ne peut être attribué qu'à des instructions préparatoires différentes de la part des officiers subalternes.

Je ne veux pas ici m'arrêter davantage à ces feux de salves sur lesquels nous reviendrons encore dans un chapitre suivant, je veux seulement faire remarquer que ces derniers devraient être exercés davantage déjà dans l'école de peloton et de compagnie. Les feux de salves sont en effet plus que tout autre exercice propres à discipliner le soldat, à l'habituer à la précision ; ils donnent à l'officier un moyen d'habituer la troupe au calme dans les manœuvres et à concentrer toute son attention sur celui qui commande.

Comme nous en avons déjà fait la remarque au commencement de ce chapitre, il faut tenir, même en exerçant sans munitions, à ce que le soldat emploie son arme comme arme à un seul coup et fasse chaque fois l'exercice de charger, sans négliger aucun des mouvements. Notre règlement actuel attache trop peu d'importance à cet exercice depuis qu'il a été simplifié, tandis qu'au temps où il se

composait de 8 ou même de 12 temps bien distincts il était l'exercice favori des instructeurs.

Après les salves sans munitions, viennent les salves avec cartouches à blanc ou cartouches d'école qui réclament non moins un mode d'instruction systématique : on commencera avec de petits détachements, puis avec de plus grands jusqu'à concurrence d'une compagnie. C'est à cette école que le soldat doit apprendre à se servir de son arme, sans quoi il ne le fera que lors des salves avec munitions de guerre, et ce ne sera profitable sous aucun rapport, car ce feu est le plus souvent employé comme examen par l'instructeur et son résultat est enregistré à mesure.

Ceux qui ont commandé des feux de salves seront de mon avis. Le bruit, le ferraillement des cylindres obturateurs qu'on retire et qu'on repousse fébrilement ne cesse pas ; à partir du commandement «*en joue*» l'arme souvent n'est pas épaulée ou ne l'est que lentement, et il ne peut être question de corriger la tenue ou de commander «*remettez vous*» ; et si, pour comble de malheur, un impatient tire trop tôt, il en résulte aussitôt un véritable feu de files. Je ne cite pas cela comme généralité, mais comme un fait qui n'est cependant pas rare. Ce qui arrive souvent aussi après la première décharge, c'est que certains soldats n'arrivent plus à retirer le cylindre obturateur, à faire sortir la cartouche, en un mot ne sont plus capables de se servir convenablement de leur arme, et au lieu de faire simplement les mouvements avec les autres, ils se tournent et se retournent, s'agitent dans les rangs, quand ils n'en sortent pas pour demander conseil intempestivement à leur lieutenant.

Les expériences que nous faisons dans ces cas nous prouvent souvent combien peu notre soldat connaît son arme, et agit avec présence d'esprit et réflexion. La plupart du temps c'est l'extracteur, le ressort du réservoir à cartouches, la détente, qui pour une cause toute simple ne fonctionne pas, et la plupart du temps on remédierait aisément à ces petits accidents avec un peu de savoir-faire.

Les salves avec cartouches à blanc sont excellentes pour obvier à tous ces inconvénients ; on prend les plus maladroits à part et un instructeur spécial se charge d'eux.

Dans tous les exercices de tir, avec ou sans munitions, salves ou autres, il faut toujours indiquer un but ou tout au moins tenir à une bonne manière d'épauler.

Tir en campagne.

Ce qui précède a trait à ce qui peut être fait dans une école pour arriver à de bons résultats de tir, et est éventuellement prescrit ou tout au moins recommandé par les règlements. Le soldat cependant a besoin de quelque chose de plus pour lequel l'école ne peut lui donner que des indications et non des préceptes invariables.

Le tir en campagne demande avant tout une connaissance approfondie du tir et de l'arme, et l'action constante du raisonnement. Le tir en campagne doit non seulement enseigner comment dans telle ou telle position le tireur doit toucher le but, mais encore comment il a à manœuvrer en campagne pour atteindre l'ennemi, où il doit

diriger son feu pour rendre le maximum d'effet utile, enfin, ce qui n'est pas moins important, comment il doit s'y prendre pour souffrir en même temps le moins possible du feu de l'ennemi.

Tout cela forme un thème passablement étendu et concerne plutôt les officiers et sous-officiers, ceux qui doivent conduire, en un mot, que ceux qui doivent se laisser conduire : aussi ne nous y arrêterons-nous guère et nous limiterons-nous au point qui en campagne est la « condition sine qua non » d'un bon feu, et par conséquent est tout aussi nécessaire au simple soldat qu'à l'officier.

Ce point d'une immense importance pour la trajectoire est l'estimation des distances. A ce sujet je ne puis mieux faire que de m'en référer à *Plönnies*, et de citer ses propres paroles sur la manière dont on s'y prend habituellement pour l'estimation des distances :

» Se promener, dit-il, d'une façon pédante en mesurant au pas une
» distance fixée, sur un terrain uni, s'arrêter de temps en temps pour
» se regarder et entendre l'instructeur raconter une longue histoire
» sur les différents signes caractéristiques reconnaissables à différentes
» distances, voilà ce qui nous représente trop fidèlement, hélas, la
» manière usuelle de procéder à un exercice aussi important. Au lieu
» de cela les instructeurs devraient, par l'emploi d'un instrument pra-
» tique pour mesurer les distances, être mis à même de faire mesurer
» et de pouvoir contrôler rapidement en changeant souvent les po-
» sitions, un grand nombre de distances dans des directions et sous
» des jours différents.

» L'estimation des distances pourrait très bien s'allier aux exer-
» cices pratiques dans un terrain accidenté où justement le rapport
» important de toutes les manœuvres tactiques avec les dimensions
» du terrain, pourrait facilement être démontré aux soldats ⁽¹⁾.

Ce qui m'a toujours fait plaisir, c'est que chez nous, à Bâle, cette estimation des distances ne se fait pas de la manière insipide dont parle l'auteur allemand. Toutefois, le peu de durée de notre temps d'instruction ne nous permet pas, à nous pas plus qu'aux autres, de faire bien saisir cette opération à nos soldats. Dans la caserne de recrues cet exercice paraît 2 ou 3 fois à l'ordre du jour, mais plus tard on le laisse complètement de côté. Il sera donc toujours difficile d'amener nos hommes à une bonne estimation, en général à une estimation quelconque des distances, et ce sont les officiers et les sous-officiers qui doivent principalement s'adonner à cette branche qui leur est d'une grande utilité, non-seulement en service, mais encore dans la vie civile.

L'appréciation des distances peut parfaitement être étudiée dans la vie de tous les jours ; les lignes droites des rues nouvelles fournissent plus d'occasion qu'on n'en peut désirer. C'est un but d'études qu'on doit surtout proposer à la jeunesse ; un exercice intéressant pour elle, ne coûtant pas cher, certainement à préférer aux projets quelque peu chimériques de sociétés et d'exercices de tir de jeunes garçons.

(1) REMARQUE. Je me suis procuré un de ces instruments à mesurer les distances d'après les idées de Plönnies, un « Krimmstecher » et j'en suis très content, même sans employer les piquets recommandés par Plönnies. Les « fils » n'empêchent pas du tout de se servir de cet instrument comme lunette d'approche ordinaire.

Les promenades des écoles, les exercices des cadets et des sociétés de gymnastique, voilà les vraies occasions d'habituer notre jeunesse à l'estimation des distances et de stimuler leur amour-propre d'une matière utile. Peut-être en a-t-on l'idée en rendant le service militaire obligatoire pour les professeurs et les maîtres d'école.

Je ne veux pas terminer le chapitre de l'estimation des distances sans dire quelques mots sur un autre point qui y tient de près et par lequel le tir à la cible se rapproche davantage du tir en campagne, c'est-à-dire du tir sur objets libres en plaine ou en campagne : je veux parler de la couleur et de l'aspect des cibles. L'estimation des distances habitue à calculer l'éloignement d'un objet d'après son aspect et la manière dont il se présente aux yeux.

D'après l'intensité de la lumière qui fait plus ou moins vivement ressortir les couleurs sur le fond, le but, dit-on, doit sembler plus rapproché qu'il l'est en réalité. La plupart du temps sur les champs de bataille le but sera gris, vert, bleu, de couleur sombre, sur un fond vert, brun, couleur de terre ou de bois.

Considérons maintenant les cibles :

D'ordinaire sur une butte vert foncé, se détache un carré blanc (et souvent si blanc qu'il fatigue la vue) de 180 c/m de hauteur sur autant de largeur, sur lequel est peint en noir une silhouette à contours bien marqués. C'est sur une cible ainsi faite que nos soldats apprennent à viser et à tirer à des distances diverses, de 200—700 mètres (la plupart du temps à distance connue).

Pour peu que le marqueur se place entre 2 cibles chacun reconnaît immédiatement qu'il serait beaucoup plus difficile à toucher que les cibles ; et si l'on suppose à gauche et à droite des cibles une ligne de tirailleurs, sur le même plan que celles-ci, chacun, à moins d'être un tireur expérimenté, estimera la distance des cibles beaucoup moindre que celle de la ligne de tirailleurs.

Il me semble donc que ce tir sur une silhouette noire se détachant sur un fond blanc, qui lui-même tranche fortement sur un fond vert ou brun sombre, amène nécessairement à induire en erreur, en ce qu'un homme à 300 mètres en plein champ paraîtra ressembler à une cible beaucoup plus éloignée ; ce n'est pas en effet à la grandeur de l'objet que l'on peut justement estimer les distances, mais à la netteté des contours, fait qui a une grande importance, et qui influence grandement la sûreté du tir. Il serait donc à recommander que le fond de la cible au lieu d'être blanc ait une teinte grise, bleuâtre ou verdâtre, pas trop foncée dans tous les cas, pour permettre de viser plus facilement, et que la silhouette de l'homme au lieu d'être noire fût peinte en bleu foncé, par exemple.

De cette manière les cibles représenteraient beaucoup plus fidèlement la réalité. Comme exercice alors pour de meilleurs tireurs on pourrait dans des écoles de tir ou des sociétés libres avoir des cibles qui, comme aspect, présenteraient exactement l'image d'un soldat en campagne. N'était la difficulté de rechercher la trace des balles, un mannequin remplirait parfaitement ce but.

Il vaudrait la peine, selon moi, et ce ne serait pas du temps perdu, que de faire tirer un détachement, dans une école de tir, une fois

sur les cibles telles que nous les avons, et une fois sur celles que je viens de décrire, tant à distances connues qu'inconnues, afin de pouvoir comparer les résultats de ces expériences. Le feu de vitesse, je crois, donnerait surtout de grandes différences.

L'exercice du feu en tirailleurs à des distances inconnues doublerait certainement de valeur si les cibles étaient ainsi faites, tandis qu'aujourd'hui, que les cibles ne rassemblent en rien à un ennemi, il ne paraît être pratique que pour habituer le soldat à l'ordre, à l'attention et à la discipline.

Des protocoles de tir.

Je ne puis quitter le chapitre des exercices de tir, ou plutôt à proprement parler, des examens de tir (car brûler 5 à 20 cartouches sous contrôle et enregistrement officiels mérite plutôt tout autre nom que celui d'exercice) sans exprimer mes regrets de voir tout le temps qu'on y perd comparativement aux résultats qu'on obtient et de voir ces résultats jeter de la poudre aux yeux tant des juges compétents que des soldats. Ce n'est pas seulement au tir et en marquant les points que l'on perd du temps. L'on en perd encore dans les préparatifs de tir, car, en attendant que le tour de chacun vienne, on ne s'occupe de rien du tout, afin d'être frais et dispos une fois devant les cibles. Flönnies, ce grand collectionneur d'expérience et d'études sur le tir, dit à ce sujet :

» Parcequ'on ne dispose pas d'un grand nombre de cartouches, on » traîne les exercices de tir en longueur ; on y écrit et note plus qu'on » ne tire ; chaque coup est examiné, discuté d'après une suite inter- » minable de préceptes et de réglemens, inscrit, etc., etc., et de cette » manière les autorités arrivent à croire que les exercices de tir sont » faits grandement et rationnellement, tandis que, en vérité, les sol- » dats meurent d'ennui, l'arme au pied pendant des heures entières, » à attendre le moment de tirer leurs 3 ou 4 cartouches. » (*Neue Studien über die gezog. Handfeuerwaffe*).

Chez nous ce qui précède ne s'applique pas toujours littéralement, puisque très-souvent on ne montre que 2, 3 ou 5 coups à la fois. Mais cette manière de faire nous paraît encore être vicieuse quand il s'agit d'un exercice et non d'un examen. Si pendant la manœuvre et sans déranger l'exercice des autres classes on conduisait peloton par peloton devant les cibles pour lui faire tirer ses 10 ou 20 coups on gagnerait amplement le temps nécessaire pour pouvoir marquer chaque coup à part. Aussi pour les feux de masse on économiserait la moitié du temps si on avait autant de cibles en toile que de pelotons qui doivent tirer en une demi-journée. On aurait un échafaudage sur lequel on mettrait la cible en toile qu'on enlève quand un peloton a tiré et qu'on remplace par une autre quand le prochain peloton doit commencer son feu. Sur la cible enlevée les marqueurs compteraient en sûreté et en repos les trous des balles, et l'exercice terminé ou dans le courant de la journée on aurait encore tous les résultats. Si la cible était divisée en diverses parties par des lignes verticales à $\frac{1}{2}$ à 1 mètre de distance, le travail de compter les trous

pourrait se faire plus facilement et plus exactement parce qu'on pourrait procéder avec plus de régularité et de méthode.

J'ai dit que les résultats inscrits sont faits pour jeter de la poudre aux yeux. Considérons en effet les registres de tir fédéraux, et nous verrons au premier abord, telle ou telle école, tel ou tel canton figurer avec des résultats très-brillants. Mais tout ce qui brille n'est pas or.

Examinons-les de plus près et nous arriverons à une tout autre conclusion : ordinairement ces résultats ne sont pas calculés d'une manière très-pratique. J'en suis persuadé pour ce qui me concerne et chacun de mes lecteurs sera, je crois, de mon avis, pour peu qu'il veuille se donner la peine de rechercher la manière dont on procède pour établir ces tableaux de tir et de grouper les chiffres d'une autre manière.

Considérons pour un moment les résultats du tir en 1873. Nous y trouvons que les résultats du tir de plusieurs bataillons sont calculés sur la moyenne de 5 coups par homme !

J'ignore, messieurs, s'il y a beaucoup de bons tireurs parmi vous, mais que diriez-vous si après l'espace d'un an ou plus encore, pour preuve de votre adresse, on vous menait devant la cible et vous distribuait 5 cartouches par homme ? Certes, aucun de vous ne se plaindrait de cette injustice en disant qu'il a perdu l'habitude, qu'il doit la prendre de nouveau et que 5 coups ne suffisent pas pour une juste moyenne. Je suis persuadé que les tableaux du tir justifient mon jugement et prouvent que parmi 10 coups les 5 derniers sont les meilleurs, même s'ils ont été tirés à une distance un peu plus grande.

Pour entrer dans plus de détails, je renverrai au tableau du tir du bataillon n° 80 (Bâle-Ville), pendant le cours de répétition de 1874.

J'y trouve que dans le bataillon susmentionné parmi 633 hommes portant le fusil, il y en a :

45	qui ont manqué 3 coups ou davantage sur 10 à une distance de 225 m.
65	» 9 » 10 300 m.

sur le carré blanc qui a 180^{cm} de haut et autant de large.

Parmi ceux qui n'ont qu'un seul coup dans la cible il s'en trouve probablement plusieurs qui ne l'ont pas atteinte du tout, vu que beaucoup de coups appartiennent au voisin, car à de petites distances la divergence horizontale se rapproche beaucoup de la verticale. Si donc parmi 12,660 coups, puisque 8000 sont allés trop bas, trop haut ou trop de côté, il est probable que dans beaucoup de cas la divergence horizontale sera de plus de 3 pieds, c'est-à-dire de la distance des cibles l'une de l'autre, c'est pourquoi les bons tireurs trouvent souvent plus de coups dans la cible qu'ils n'en ont tirés.

Nous voyons qu'il y a :

71 hommes, soit 11 %, qui atteignent la cible seulement 3 fois ou au-dessous, sur 10 coups, à 225 mètres.

128 hommes, soit 20 %, qui atteignent la cible seulement 3 fois ou au-dessous, sur 10 coups, à 300 mètres.

266 hommes, soit 42 %, qui touchent la cible seulement 5 fois, sur 10 coups ou au-dessous, à 225 mètres.

309 hommes, soit 49 %, qui touchent la cible seulement 5 fois, sur 10 coups ou au-dessous, à 300 mètres.

Cette dernière catégorie comprend donc presque la moitié du bataillon et nous prouve que les bons résultats proviennent presque uniquement d'un petit nombre de très bons tireurs, qui s'exercent volontairement pendant toute l'année, qui fournissent 60 à 80 % des coups en cible et presque la totalité des coups de figure. Ceci est aussi le cas dans les autres cantons et est prouvé par le fait que, dans beaucoup de corps, la proportion des coups qui touchent la figure et des coups de cible est très grande et dépasse souvent 40 %; par conséquent une proportion minime des soldats doivent être des tireurs hors ligne *tandis que le reste est très en arrière*, ce n'est même pas aller trop loin que de prétendre que nous devons la plus grande partie des bons résultats à l'exercice individuel et que l'instruction militaire à elle seule, telle qu'elle a été pratiquée depuis de longues années, n'en obtient que de minimes.

Les chiffres ci-dessus se rapportent aux coups à la cible : beaucoup d'entre eux auraient manqué un ennemi.

Considérons les coups qui touchent la figure et nous verrons des résultats encore moins satisfaisants :

160 hommes du bataillon, soit 25 %	ont manqué tous les 10 coups à 225 mètres.
145 » » 23 %	» 9 coups sur les 10 »
<u>305</u>	<u>48 %</u> » 9 à 10 coups s/10 »
184 » » 29 %	» tous les 10 coups à 300 mètres.
148 » » 23 %	» 9 coups sur les 10 »
<u>332</u>	<u>52 %</u> » 9 à 10 coups s/10 »

C'est-à-dire à peu près la moitié.

Je cite le bataillon de Bâle-Ville, puisque les détails sur d'autres bataillons me manquent, mais les résultats officiels nous prouvent que Bâle est encore un des meilleurs cantons (n° 6 en 1873).

Selon le rapport officiel sur le tir individuel de précision de 83 bataillons et compagnies isolées, les résultats étaient les suivants :

A 225 mètres 17 bataillons, soit 20 1/2 %, avaient moins de 50 % de coups de cibles (Scheibentreffer).

A 225 mètres 29 bataillons, soit 34 %, avaient moins de 20 % de coups de figure (Mannstreffer).

A 225 mètres 7 bataillons, soit 8 1/2 %, avaient moins de 15 % de coups de figure.

A 300 mètres 34 bataillons, soit 41 %, avaient moins de 50 % de coups de cible.

A 300 mètres 63 bataillons, soit 76 %, avaient moins de 20 % de coups de figure.

A 300 mètres 22 bataillons, soit 26 1/2 %, avaient moins de 15 % de coups de figure.

Je vous demande quels seraient les résultats si nous étions obligés de mener ces bataillons contre l'ennemi, et à quoi ont servi les énormes sommes que nous avons dépensées jusqu'ici, si ce n'est qu'à former et instruire des bataillons comme les nos 39, 40 et 53 qui, sur 100 coups manquent la figure de 87 à 93 fois et la cible de 74 à 77 fois ! C'est pour de pareilles troupes qu'on a inventé l'expression de : Chair à canon.

Si l'on réunissait tous les protocoles de tir de nos cantons, et qu'on se mit à les examiner en commençant par la fin, c'est-à-dire les plus mauvais d'abord, je crois que cela ouvrirait les yeux à beaucoup de monde, et dissiperait un peu ces illusions dont on se berce trop facilement. Il faut de toute façon remédier à cet état de choses, si nous ne voulons pas voir notre armée souffrir d'un état de choses aussi anormal. Quel remède employer? L'intelligence n'est pas partout la même, les uns sont mieux doués que les autres; où l'intelligence manque il faut arriver à la remplacer par une instruction et une routine convenables. L'armée allemande a adopté ce système, elle partage ses tireurs en trois classes ou catégories, et reprend aux bons tireurs une partie de leurs cartouches pour les donner en plus aux moins bons, afin de les faire avancer.

On pourrait aussi employer ce moyen chez nous, quoique d'une façon moins générale, pour ne pas ralentir le zèle des bons tireurs; on conserverait par exemple quelques cartouches pour les tireurs malheureux que la nature n'a pas favorisés de dispositions particulières, ou bien, si l'état ne réclame pas les douilles des cartouches tirées, on pourrait employer l'argent qu'on retirerait de leur vente à acheter des cartouches dans ce but, ce qui, certes, serait beaucoup plus utile que de distribuer cet argent en primes de tir ⁽¹⁾.

Ceux qui tireraient trop mal au tir de leur détachement devraient être pris à part, le dimanche par exemple, pour recevoir d'officiers capables l'instruction nécessaire dans ces différents exercices de tir, et ils pourraient alors se servir des cartouches qu'on aurait économisées. Peut-être pourrait-on même faire payer les munitions aux plus mauvais de tous, à ceux auxquels le docteur ne trouverait aucun motif de réforme, soit pour faiblesse de nerfs, des yeux ou de l'intelligence? Procédé qui, d'après ce que l'on m'a dit (je le répète sans aucune garantie), est déjà pratiqué en différents endroits. L'idée ne me paraît pas mauvaise.

Chacun sait que dans notre patrie, on fait beaucoup pour le tir en dehors du cadre des exercices militaires, et que la Confédération et les cantons supportent des sacrifices importants dans ce but. Ce qui est à déplorer, cependant, c'est de ne pouvoir davantage séparer le tir volontaire du tir militaire, quoique, à vrai dire, les deux domaines soient mieux tranchés aujourd'hui que jadis.

Il y a quelques années il a été presque question de sacrifier les intérêts militaires en faveur des tireurs amateurs, ce qui, en définitive, est une concession faite à la vanité nationale, car, bien que maint technicien capable parlât en faveur de l'introduction dans notre armée d'un calibre *moyen*, il ne pouvait pourtant pas ignorer le grand avantage qu'a une munition moins lourde pour l'infanterie, malgré une déviation moindre pour la trajectoire par les grands vents, et les meilleurs résultats de précision obtenus. Le soldat n'est pas ainsi fait, et attache plus d'importance à pouvoir emporter un paquet de cartouches de plus dans sa giberne, qu'à savoir qu'un courant d'air fera

(1) Une circulaire du chef d'arme d'infanterie, en date du trois avril 1875, et relative aux écoles de recrues et de cadres, prescrit (§ 28) que les douilles doivent être retournées franco au laboratoire fédéral à Thoune. (*Réd.*)

moins dévier sa balle. Si le principe du petit calibre n'avait pas triomphé dans le temps nous aurions maintenant de nouveaux frais, un remaniement complet de notre armement et des munitions de différents calibres. La double détente est, à mon avis, une concession faite aux partisans du calibre moyen : on est loin d'être d'accord sur son utilité militaire. Les carabiniers eux-mêmes ont malheureusement des nerfs et un sang excitable, et je suis intimement persuadé que dans un combat la double détente 999 fois sur 1000 ne leur servirait à rien.

Il est à remarquer que les exercices volontaires de tir donnent au tireur une posture défectueuse dont il a peine à se défaire au service et qui est nuisible au bon ordre dans les rangs.

Les principaux sacrifices matériels que fait la Suisse pour le tir consistent autant dans la distribution gratuite de munitions aux sociétés de tir, que dans la vente de cartouches à des prix qui, en proportion du prix de revient, laissent chaque année un déficit d'au moins 50,000 francs.

Autant l'éducation guerrière de notre armée me tient au cœur, autant je comprends et j'approuve peu ces derniers sacrifices.

Pourquoi le tireur qui tire pour gagner des prix, des coupes, des primes, pourquoi le chasseur et même l'étranger, en un mot ceux qui n'en ont pas spécialement besoin pour le service militaire, paieraient-ils leur plaisir de notre poche ? Je sais à la vérité qu'une motion dans ce sens, faite en lieu et place, et par une voix même autorisée, ne ferait que provoquer un assaut de récriminations ; mais je n'en reste pas moins fidèle à mon dire jusqu'à preuve du contraire.

Le mode actuel est la consécration du principe qu'un bienfait est une bonne chose, même lorsque plusieurs de ceux qui en jouissent, en abusent, et chacun abuse d'un don lorsqu'il ne l'emploie pas dans l'esprit dans lequel il a été fait. La question est donc de savoir (et la réponse n'est pas difficile), si l'Etat a en vue de procurer à ses frais un passe-temps peu coûteux aux amateurs suisses et étrangers domiciliés ou non en Suisse.

Qu'on continue à délivrer gratis des munitions aux sociétés de tir militaires qui suivent, à la satisfaction de leurs autorités supérieures, les règles que ces dernières ont établies ; cela n'est que juste et c'est ainsi du reste que l'entend la nouvelle loi, qui veut que tout officier, sous-officier ou soldat d'infanterie fasse partie d'une société militaire de tir et s'exerce assidûment dans cette branche de son éducation militaire.

Les autres sociétés, toujours d'après la nouvelle loi, ou cesseront d'exister, ou ne pourront se composer que de gens appartenant à une autre arme que l'infanterie, ou dispensés du service militaire, soit pour âge ou pour infirmités, ou encore d'étrangers. Ces sociétés doivent être considérées comme sociétés exclusivement privées, et ne recevoir de la Confédération aucun secours. Il n'est pratiquement pas possible d'établir, même dans les sociétés de tir, un contrôle sur l'emploi de chaque cartouche ; en général cependant, on ne devrait pas accepter de non militaires dans les sociétés qui reçoivent leurs munitions soit au-dessous du prix de revient, soit gratis.

Voilà un point que je voudrais voir pris en considération; une autre chose, c'est que les cartouches devraient être délivrées au commerce au moins au prix de fabrique, et que les marchands revendeurs n'obtiennent pas de rabais; l'Etat pourrait simplement décider de ne point vendre au-dessous d'une certaine quantité, et ainsi déjà les sociétés et les marchands seuls jouiraient de l'avantage du prix en gros; de plus, les sociétés qui recevraient les cartouches gratis, devraient être tenues de rendre à l'Etat, en douilles de cartouches vides, un certain pour 100 de cartouches fournies, 90 0/0 par exemple; il me semble, en effet, qu'en estimant à 10 0/0 le nombre de douilles de cartouches qui se perdent, soit dans l'herbe, soit autrement, c'est plus que suffisant. L'Etat a en vue de faciliter aux sociétés l'exercice des armes à feu, mais non pas de faire cadeau aux sociétaires de quelques livres de cuivre, ce qui pour chacun d'eux serait très peu de chose, tandis que pour l'Etat la perte est à considérer.

Pour le public, on pourrait fixer le prix de la cartouche à 6 centimes, ou tout au moins à 5 1/2 centimes, et indiquer l'endroit où le tireur pourrait revendre pour son compte les douilles vides au prix de l'excédant du prix de la cartouche pleine au-dessus de 5 centimes, soit 1 centime ou 1/2 centime par douille. A ce compte-là on s'empresserait de rendre à César ce qui est à César.

Dans bien des armées, chez les Allemands entre autres, l'on doit après le tir livrer une certaine quantité de plomb, en proportion du nombre de cartouches tirées; ce qu'on retrouve en sus de ce qu'il faut rendre, tombe dans la caisse de la compagnie ou du bataillon. Avec les cibles en tôle de fer il serait difficile d'adopter cette mesure, qui, du reste, dépasserait le but.

H. F. P.
Officier bâlois.

P.-S. — J'ai déjà réclamé l'attention de mes auditeurs un peu trop longtemps et crains que plusieurs d'entre eux n'aient reçu l'impression que mes propositions ne demandent trop d'innovations et n'exigent trop d'exercices nouveaux. Il ne me reste donc qu'à démontrer le contraire par un petit résumé.

On n'aurait à ajouter que peu de paragraphes au règlement, et plusieurs des paragraphes existants seraient rendus plus utiles et plus compréhensibles par suite de mes propositions. Mes idées n'ont pas la prétention d'être infaillibles, mais elles sont basées sur l'expérience de plusieurs années faites par un officier subalterne, qui s'est toujours voué avec zèle à l'instruction et qui croit avoir acquis quelque connaissance de nos recrues et de nos milices. Permettez-moi donc de diriger votre attention sur quelques points qui échappent facilement à l'œil de l'officier supérieur.

Quant au règlement sur le tir, on me dit qu'un tel a déjà été présenté et examiné à Berne, et les noms des auteurs (MM. le colonel Rod. Merian et lieut.-colonel H. de Mechel) sont une garantie suffisante pour la qualité de l'ouvrage. Puisse-t-il être publié bientôt, car c'est ici surtout qu'il s'agit de racheter le temps.

Pour en venir à la chose même, je désirerais qu'on ajoutât un para-

graphe à l'école du soldat, qui établirait comme exercice le chargement en mouvements. On m'a dit que les cartouches en bois revenaient trop cher. On pourrait facilement y remédier en en établissant la fabrication sur une plus grande échelle. Je crois connaître des machines qui, servies en tout de 4 à 5 gamins, en fourniraient quelques milliers par jour ; du reste, on n'aurait qu'à s'informer comment l'armée allemande se procure ses cartouches en bois. (Chez eux une douille doit faire cinq fois le service avant d'être refondue.)

Nous nous servirions comme eux des vieilles douilles, dont la plus grande partie rentrent parfaitement dans la chambre à cartouches.

Exercice fréquent des feux de masses avec exécution de tous les mouvements avec ces cartouches en bois.

Exercice rationnel de mettre en joue et de viser avec théorie. Placer la cible avec le triangle partout le long des murs des places d'armes. Afin que le soldat apprenne à viser correctement, montrer à chaque soldat la manière de fixer le but, tirer quelques cartouches à poudre. Dans les cours de répétition n'admettre aucun soldat au tir à la cible avant de s'être persuadé au chevalet qu'il a une idée correcte du tir à la cible. Désigner les bons tireurs. Faire tirer pour punition ceux qui tirent trop mal. Perdre moins de temps en détails au tir à la cible. Augmenter le prix de la munition pour les particuliers qui ne tirent pas selon les règles du Département militaire. Retour obligatoire des douilles pour ceux qui ont reçu les cartouches gratis ou à prix réduit. Retour facultatif pour les autres. Voilà les changements principaux que j'espère voir adopter dans une période plus ou moins éloignée.

Un autre désir tout aussi sincère est celui de voir abandonner la méthode d'enlever les meilleures forces à notre infanterie pour en former des carabiniers, dont la valeur depuis notre armement perfectionné est devenue de plus en plus problématique.

SUR LA TAXE MILITAIRE (1)

A la suite du message que nous avons publié précédemment, il nous reste à publier le texte même de la loi soumise aux Chambres :

Article premier. Tout citoyen suisse, en âge de faire le service militaire, est soumis au paiement d'une taxe annuelle s'il ne satisfait pas personnellement au service militaire. — Sont en outre soumis à la taxe : les étrangers à la Suisse, établis en Suisse ; les citoyens suisses en âge de faire le service, mais absents du pays ; les hommes incorporés qui auraient manqué les cours d'instruction ou les cours supplémentaires d'une année, ou qui n'auraient donné aucune suite à un ordre de marche. La taxe sera réduite pour ces derniers suivant la durée du service manqué.

Art. 2. Ne sont pas soumis au paiement de la taxe militaire :

- a) Ceux qui, ensuite d'infirmités physiques ou intellectuelles, sont incapables de subvenir à leurs besoins et qui ne possèdent pas de fortune suffisante pour leur entretien ;
- b) Les militaires devenus impropres au service pendant le service fédéral ;
- c) Les pauvres assistés par les communes ou par l'Etat ;
- d) Les étrangers à la Suisse qui en sont exemptés par les traités ;

(1) Voir nos numéros 12 et 13.